

Fiche Profil de Poste

Circonscription : STRASBOURG ASH

Libellé du poste : **Responsable local de l'enseignement (RLE) à la Maison d'Arrêt de STRASBOURG**

1. Définition du poste et des missions :

La fonction de RLE est assurée par un enseignant du premier ou du second degré, de préférence, spécialisé. S'ils sont enseignants du premier degré et titulaires du CAPASH, les RLE sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école.

Les missions de l'enseignement en milieu pénitentiaire

Conformément au code de procédure pénale et aux recommandations du Conseil de l'Europe sur "L'éducation en prison", toutes les personnes détenues qui en ont besoin, ou qui le souhaitent, doivent avoir accès à une éducation de qualité équivalente à celle dispensée dans le monde extérieur.

Cet enseignement s'adresse en priorité aux plus jeunes et aux publics qui n'ont ni qualification ni diplôme, notamment les personnes détenues analphabètes, illettrées ou non francophones.

Dans le contexte spécifique de la détention, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle du service public d'éducation qui est :

- _ d'accueillir toutes les demandes de formation avec le même souci d'exigence et d'ambition,
- _ de développer à tous les niveaux du parcours de formation une approche différenciée du public, en soutenant ceux qui en ont le plus besoin,
- _ de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de la responsabilité et de la citoyenneté,
- _ de préparer les diplômes ou, si besoin, de rechercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne.

Les missions du RLE relèvent :

- de l'animation pédagogique de l'équipe enseignante (5 PE et des vacataires)
- de l'organisation des enseignements
- d'actions administratives propres à l'unité d'enseignement
- d'une coordination avec les différents partenaires de l'enseignement pénitentiaire (Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration Pénitentiaire, intervenants divers...)

Poste à temps complet (21 h d'enseignement) + 1 heure de synthèse hebdomadaire Le temps de travail peut être annualisé au-delà des 36 semaines annuelles, avec l'accord de l'enseignant.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

Le RLE est avant tout un enseignant. A ce titre, sa maîtrise pédagogique est un appui solide. Ce poste exige des capacités de travail en équipe, une capacité à organiser un service d'enseignement.

En tant que responsable de l'unité d'enseignement, le candidat doit avoir une aisance relationnelle. Une bonne connaissance des publics difficiles est demandée.

3. Conditions de recrutement :

La personne retenue devra se soumettre aux règles édictées par l'Administration Pénitentiaire : contrôle à l'entrée de l'établissement, consignes de sécurité contraignantes à respecter obligatoirement. Une formation spécifique sera assurée aux enseignants nouvellement nommés en début d'année scolaire.

Les candidats seront convoqués devant une commission pour un entretien.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IENASH (téléphone : 03.88.45.92.30)

Unité pédagogique régionale de l'enseignement pénitentiaire (téléphone: 03.88.56.81.49)

Référence : Convention et circulaire Administration pénitentiaire et Education nationale du 8/12/2011